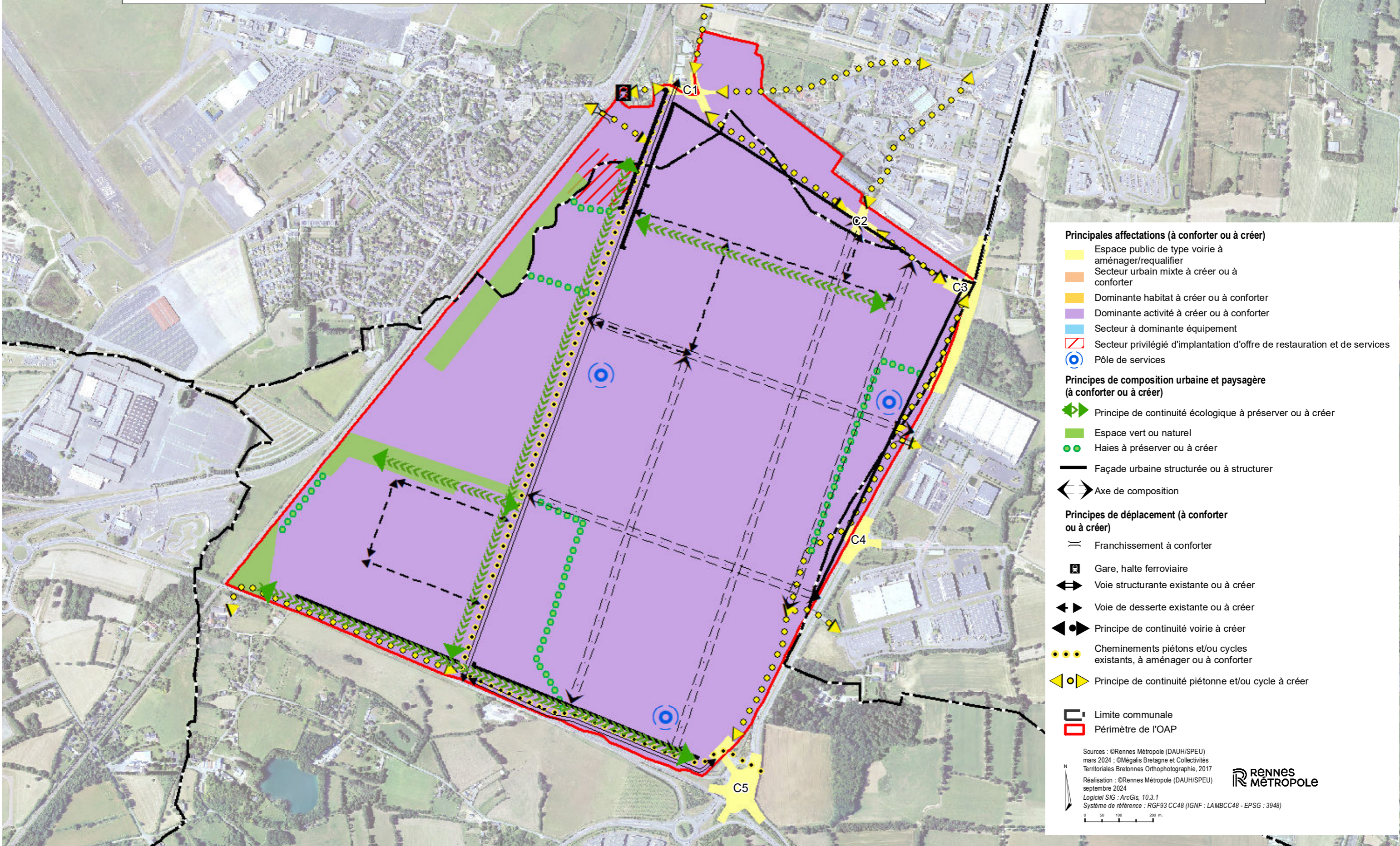


# Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole

## C-1-2 Orientation d'aménagement et de programmation : Les secteurs d'enjeux intercommunaux

### La Janais

Modification n°2 : dossier soumis à enquête publique



- Principales affectations (à conforter ou à créer)**
- Espace public de type voirie à aménager/requalifier
  - Secteur urbain mixte à créer ou à conforter
  - Dominante habitat à créer ou à conforter
  - Dominante activité à créer ou à conforter
  - Secteur à dominante équipement
  - Secteur privilégié d'implantation d'offre de restauration et de services
  - Pôle de services
- Principes de composition urbaine et paysagère (à conforter ou à créer)**
- ↔ Principe de continuité écologique à préserver ou à créer
  - Espace vert ou naturel
  - Haies à préserver ou à créer
  - Façade urbaine structurée ou à structurer
  - ↔ Axe de composition
- Principes de déplacement (à conforter ou à créer)**
- ≡ Franchissement à conforter
  - Gare, halte ferroviaire
  - ↔ Voie structurante existante ou à créer
  - ↔ Voie de desserte existante ou à créer
  - Principe de continuité voirie à créer
  - Cheminement piétons et/ou cycles existants, à aménager ou à conforter
  - Principe de continuité piétonne et/ou cycle à créer
- Limite communale  
■ Périmètre de l'OAP

Sources : ©Rennes Métropole (DAUH/SPEU) mars 2024 ; ©Mégalis Bretagne et Collectivités Territoriales Bretonnes Orthophotographie, 2017  
Réalisation : ©Rennes Métropole (DAUH/SPEU) septembre 2024  
Logiciel SIG : ArcGis, 10.3.1  
Système de référence : RGF93 CC48 (IGNF : LAMBCC48 - EPSG : 3948)

